

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

SO GOODIES

Objets publicitaires · Cadeaux d'affaires · Textiles et supports promotionnels — Version en vigueur au 1er octobre 2026

Article 1 – Généralités

1.1 Les présentes conditions générales de vente (ci-après « Conditions Générales ») s'appliquent à l'ensemble des ventes d'objets publicitaires, cadeaux d'affaires, goodies, textiles et supports promotionnels, personnalisés ou non (ci-après les « Produits »), ainsi qu'aux prestations associées de conseil, de création, de marquage et de réalisation en publicité et communication (ci-après les « Prestations »), commandés à la société SO GOODIES, SAS au capital de 20 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 109 140 558, dont le siège social est sis 37 impasse Alfred Kastler, 44115 HAUTE-GOULAIN (ci-après « SO GOODIES »).

1.2 La vente de Produits et la réalisation de Prestations sont réservées à une clientèle professionnelle (entreprises, associations, collectivités, établissements publics, professions libérales, etc.). En passant commande auprès de SO GOODIES, y compris par l'intermédiaire du site www.so-goodies.fr, le client (ci-après le « Client ») reconnaît contracter en qualité de professionnel, pour les besoins de son activité. En conséquence, il est averti de ce que les dispositions du Code de la consommation n'ont pas vocation à s'appliquer.

1.3 Les présentes Conditions Générales constituent le socle unique de la relation commerciale entre les parties, conformément à l'article L. 441-1 du Code de commerce. Elles sont systématiquement adressées ou remises à chaque Client avant toute commande et sont consultables sur le site www.so-goodies.fr. À ce titre, toutes conditions générales d'achat ou tout autre document émanant du Client, quels qu'en soient les termes, la forme ou le moment de communication, sont réputés inopposables à SO GOODIES, sauf acceptation expresse, préalable et écrite de cette dernière.

1.4 Les présentes Conditions Générales peuvent être complétées par des conditions particulières de vente négociées entre le Client et SO GOODIES. En cas de contradiction, les conditions particulières prévalent.

1.5 Les photographies, visuels et descriptifs des Produits figurant sur le site, les catalogues ou tout autre support de SO GOODIES sont communiqués à titre indicatif et n'ont pas de valeur contractuelle ; seules les caractéristiques mentionnées au devis accepté engagent SO GOODIES.

Article 2 – Devis et commande

2.1 Toute demande de Produits ou de Prestations doit être adressée à SO GOODIES par téléphone, par écrit ou via le formulaire de demande de devis du site www.so-goodies.fr.

Le Client doit préciser impérativement les informations suivantes :

- informations d'identification (dénomination de la société ou nom de l'entrepreneur, numéro SIREN, numéro de TVA intracommunautaire, adresse de facturation et de livraison, pouvoir ou mandat pour engager la société le cas échéant, nom du contact et adresse e-mail),
- description des Produits souhaités (référence, quantités, coloris, tailles le cas échéant),
- description du marquage souhaité (technique, emplacement, nombre de couleurs, fichiers du logo ou du visuel),
- date de livraison souhaitée et, le cas échéant, date impérative liée à un événement,
- budget alloué, le cas échéant.

Un rendez-vous pourra être organisé afin de préciser la demande.

2.2 Un devis sera alors adressé par SO GOODIES dans les meilleurs délais après réception de la demande, sous réserve que l'ensemble des informations visées à l'article 2.1 soient fournies.

Le devis est valable pour une durée de trente (30) jours, sous réserve de la disponibilité des Produits chez les fournisseurs de SO GOODIES au jour de l'acceptation. Au-delà de ce délai, un nouveau devis devra être établi, les tarifs étant susceptibles de modifications.

2.3 Chaque Produit peut être soumis à un minimum de commande, indiqué au devis ou sur la fiche produit. Les prix unitaires sont établis

en fonction des quantités commandées ; toute réduction de quantité après acceptation du devis peut entraîner une révision du prix unitaire.

2.4 Des échantillons neutres (non marqués) peuvent être fournis sur demande, dans la limite des disponibilités. Sauf mention contraire au devis, ils sont facturés au Client, ainsi que leurs frais d'envoi, et ne sont ni repris ni échangés. Un échantillon marqué ou une pré-série peut être réalisé sur demande expresse du Client et fait l'objet d'une facturation spécifique.

2.5 Le contrat entre SO GOODIES et le Client n'est ferme et définitif qu'à compter de la réception par SO GOODIES du devis accepté et signé (signature manuscrite ou électronique, ou mention « bon pour accord » adressée par e-mail) et, le cas échéant, du paiement de l'acompte prévu à l'article 3.1.

Article 3 – Prix – Modalités de paiement

3.1 Un acompte minimum de 30 % du montant total du devis hors taxes sera facturé dès l'acceptation du devis. La commande des Produits auprès des fournisseurs et le lancement de la production ne débutent qu'à réception de cet acompte. Le solde sera facturé à la livraison des Produits ou à la mise à disposition du Livrable dans les conditions prévues à l'article 7, indépendamment de toute modification qui pourrait être demandée par le Client ou de tout autre devis additionnel le cas échéant.

Pour une première commande, SO GOODIES se réserve le droit d'exiger le paiement intégral avant expédition.

3.2 Les prix sont indiqués en euros hors taxes et majorés des taxes en vigueur au jour de la facturation. Sauf mention contraire au devis, ils s'entendent Produits nus ou marqués selon le devis, départ entrepôt, hors frais de transport, d'emballage spécifique et de livraison, qui sont facturés en sus.

3.3 Sauf mention contraire au devis, sont facturés en sus du prix des Produits : les frais techniques (calage, écran de sérigraphie, cliché de tamponographie, programme de broderie, préparation de fichier, etc.), les frais de création graphique, les échantillons et pré-séries, ainsi que tout achat d'art (photographies, typographies, illustrations, etc.) induit par les Prestations.

3.4 Les prix figurant au devis sont établis sur la base du coût des matières premières, des tarifs des fournisseurs, des coûts de transport international et, pour les Produits importés, des taux de change en vigueur au jour de son émission.

En cas d'augmentation de l'un de ces éléments supérieure à 5 % entre la date du devis et la date de commande des Produits auprès des fournisseurs, SO GOODIES pourra proposer une révision du prix, en répercutant tout ou partie de cette hausse sur le prix convenu. SO GOODIES informera le Client, par écrit, de la hausse envisagée et de son impact sur le prix, justificatifs à l'appui.

En cas de refus écrit du Client dans un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter de cette information, chacune des parties pourra résilier la commande par écrit, sans indemnité de part et d'autre, les Produits et Prestations déjà réalisés ou engagés demeurant intégralement dus et les acomptes versés au titre des Produits et Prestations non engagés étant remboursés au Client.

3.5 Les factures émises par SO GOODIES sont payables dans un délai de trente (30) jours à compter de leur date d'émission, par virement bancaire selon le RIB reproduit sur les factures. Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.

3.6 Conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce, toute somme non payée à l'échéance donnera lieu de plein droit, et sans mise en demeure préalable, au paiement de pénalités de retard calculées au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points de pourcentage, ainsi qu'au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros. Si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à ce montant, SO GOODIES pourra demander une indemnisation complémentaire sur justification. Ces pénalités courent du jour suivant l'échéance jusqu'au jour du paiement effectif.

3.7 En cas d'incident de paiement, SO GOODIES pourra suspendre l'exécution et la livraison des commandes en cours et exiger, pour toute nouvelle commande, un paiement comptant ou des garanties particulières.

Article 4 – Modalités d'exécution

4.1 Droit de refus de SO GOODIES

SO GOODIES se réserve le droit de refuser d'exécuter une commande dans l'hypothèse où le marquage ou le cahier des charges souhaité par le Client comporterait des éléments qui lui sembleraient contraires aux bonnes mœurs.

Dans l'hypothèse où le marquage ou le cahier des charges souhaité par le Client comporterait des éléments à caractère raciste, violent, pornographique, outrageant, discriminatoire, incitant à la haine, portant atteinte aux droits de tiers et/ou contraires à l'ordre public, SO GOODIES alertera immédiatement le Client de son refus d'exécuter la commande et lui retournera ses documents, ainsi que les éventuelles sommes versées.

4.2 Brief / cahier des charges

Dans certaines hypothèses, notamment pour les Produits fabriqués sur mesure ou les opérations de création, le projet souhaité par le Client pourra faire l'objet d'un cahier des charges à définir entre les parties.

4.3 Engagements de SO GOODIES

4.3.1 SO GOODIES s'engage à exécuter les commandes dans le strict respect des règles professionnelles en usage ainsi que, le cas échéant, conformément aux conditions du contrat, ses engagements constituant une obligation de moyens. SO GOODIES tiendra régulièrement informé le Client de l'avancement de sa commande.

4.3.2 SO GOODIES s'engage à fournir des Produits conformes à la réglementation européenne applicable à leur usage normal tel que décrit dans leur fiche produit. Il appartient au Client qui destine les Produits à un usage particulier (contact alimentaire, public spécifique, notamment enfants, usage extérieur ou technique, etc.) de le préciser par écrit lors de sa demande de devis, afin que SO GOODIES puisse vérifier l'adéquation des Produits proposés.

4.3.3 Sous réserve de ses obligations en matière de confidentialité, SO GOODIES se réserve le droit de vendre des Produits et d'exécuter des Prestations pour des entreprises concurrentes de celle du Client.

4.3.4 Il est expressément précisé que SO GOODIES n'est pas tenue, dans le cadre des commandes qui lui sont confiées, de vérifier la véracité, l'origine et les droits détenus sur les éléments qui lui sont confiés. SO GOODIES ne pourra donc être tenue responsable par un tiers au contrat de toute utilisation et modification des marques, logos, slogans ou tout autre élément publicitaire ou non qui lui sont confiés.

Sauf prestation spécifique de préparation graphique facturée comme telle, SO GOODIES se limite à un contrôle technique minimal des fichiers (format exploitable, lisibilité, résolution) et n'est pas tenue de vérifier l'exactitude des textes, la conformité du contenu ou la présence de droits de tiers.

4.4 Engagements du Client

4.4.1 Le Client fournit les fichiers de marquage dans les formats et selon les spécifications techniques communiquées par SO GOODIES (fichiers vectoriels, polices vectorisées, références Pantone, dimensions, etc.). SO GOODIES décline toute responsabilité quant à la non-conformité de la mise en page, des éléments rédactionnels et iconographiques fournis par le Client. La reprise ou la vectorisation de fichiers non conformes fera l'objet d'une facturation complémentaire.

4.4.2 Le Client reconnaît être seul responsable des éléments communiqués à SO GOODIES et détenir tous les droits sur ces éléments, notamment sur les marques, logos, photographies, slogans, images et tous autres éléments publicitaires ou non qu'il demande de reproduire sur les Produits ou d'intégrer au Livrable (toute forme de contenu visuel ou textuel : logo, charte graphique, etc.). Il garantit SO GOODIES contre toute réclamation ou action de tiers relative à ces éléments et l'indemniser de toutes les conséquences qui pourraient en résulter.

4.4.3 Afin de faciliter la bonne exécution des commandes, le Client s'engage :

- à fournir à SO GOODIES des informations et documents complets, exacts et dans les délais nécessaires, sans qu'elle soit tenue d'en vérifier le caractère complet ou l'exactitude,
- à prendre les décisions dans les délais et à obtenir les approbations hiérarchiques nécessaires,
- à désigner un correspondant investi d'un pouvoir de décision afin de faciliter les échanges,
- à avertir directement SO GOODIES de toute difficulté éventuelle relative à l'exécution de la commande,
- à respecter le calendrier convenu entre les parties, qu'il soit prévu au devis, au cahier des charges ou fixé en cours d'exécution,
- à assurer la réception des Produits à l'adresse, aux dates et horaires de livraison convenus.

Tout manquement du Client à ces obligations pourra entraîner un report de la livraison et la facturation de frais supplémentaires (nouvelle présentation, stockage, réexpédition), sur la base du tarif en vigueur.

4.4.4 Délais du Client – Le Client s'engage à faire connaître son avis sur les documents, maquettes et BAT que lui soumet SO GOODIES dans un délai maximum de quinze (15) jours. En l'absence de retour du Client dans le délai imparti, ou si ce retour intervient tardivement, SO GOODIES ne peut garantir la livraison dans les délais indiqués, ni le maintien des prix et de la disponibilité des Produits.

4.5 Bon à tirer (BAT)

Pour tout Produit personnalisé, un BAT est remis au Client sur support numérique. Il s'agit d'une simulation visuelle du marquage ; il ne constitue pas une représentation exacte des couleurs, des matières ou du rendu final.

La validation écrite du BAT (signature manuscrite ou accord électronique) vaut acceptation définitive des éléments qui y figurent (Produit, coloris, dimensions et emplacement du marquage, textes, visuels, couleurs dans les tolérances de la profession) et décharge SO GOODIES de toute responsabilité pour les erreurs ou omissions non signalées avant validation. Aucune production n'est lancée sans BAT validé.

Au-delà de deux (2) séries de corrections, toute nouvelle épreuve, correction de maquette ou modification après BAT accepté donnera lieu à facturation complémentaire et pourra entraîner un report des délais.

Article 5 – Modifications et annulations de commande

5.1 Dans l'hypothèse où le Client souhaiterait apporter des modifications à sa commande après acceptation du devis, un nouveau devis pourra être établi en fonction de la nature des modifications. Aucune modification ne pourra être prise en compte après validation du BAT et lancement de la production.

5.2 Dans l'hypothèse où le Client souhaiterait annuler sa commande après acceptation du devis, le Client est averti de ce que l'acompte sera conservé par SO GOODIES. En outre, SO GOODIES facturera au Client l'intégralité des Produits déjà commandés auprès de ses fournisseurs ou déjà marqués, ainsi que les Prestations et frais techniques engagés au jour de l'annulation. Les Produits fabriqués sur mesure ou importés spécifiquement pour le Client sont dus en totalité dès la passation de la commande fournisseur.

Article 6 – Exclusion du droit de rétractation

SO GOODIES ne contracte qu'avec des clients professionnels agissant dans le cadre de leur activité, de sorte que ceux-ci ne bénéficient pas du droit de rétractation prévu par le Code de la consommation.

En outre, les Produits personnalisés par SO GOODIES sont confectionnés selon les spécifications du Client ou nettement personnalisés (logos, textes, visuels, coloris, etc.). En conséquence, aucun droit de rétractation ne peut être invoqué à leur titre, conformément à l'article L. 221-28 du Code de la consommation. Les Produits personnalisés ne sont ni repris ni échangés, sauf non-conformité imputable à SO GOODIES dans les conditions de l'article 8.

Article 7 – Livraison

7.1 Sauf mention contraire prévue au devis, un seul BAT est proposé au Client pour chaque Produit personnalisé, selon ses choix prédéfinis, et le Livrable s'entend des Produits marqués ou non, et le

cas échéant des fichiers de création, désignés au devis (ci-après le « Livrable »).

7.2 Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et courent à compter de la plus tardive des dates suivantes : réception de l'acompte, validation du BAT, réception de l'ensemble des éléments nécessaires fournis par le Client. Ils dépendent notamment de la disponibilité des Produits chez les fournisseurs, des délais de transport et, pour les Produits importés, des opérations de dédouanement. SO GOODIES s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour les respecter. Un retard de livraison ne pourra donner lieu à dommages et intérêts, retenues sur factures ou annulation de commande.

Seule une date de livraison expressément qualifiée d'« impérative » au devis accepté par SO GOODIES engage cette dernière, sous réserve que le Client respecte ses propres obligations (paiement de l'acompte, fourniture des fichiers, validation du BAT dans les délais convenus).

7.3 La livraison des Produits personnalisés intervient après validation du BAT par le Client. Cette validation dégage entièrement SO GOODIES de toute responsabilité en cas d'erreurs, d'omissions ou de corrections d'auteur.

7.4 Les Produits sont livrés à l'adresse indiquée par le Client ou, sur demande, mis à sa disposition dans les locaux de SO GOODIES. Les livraisons partielles sont autorisées et donnent lieu à facturation au fur et à mesure.

Le transfert des risques intervient à la remise des Produits au transporteur ou, en cas d'enlèvement, à leur mise à disposition du Client, y compris lorsque le transport est organisé par SO GOODIES.

Le Client doit vérifier l'état et le nombre des colis à la livraison, en présence du transporteur, et émettre les réserves précises et motivées sur le bon de livraison. Conformément à l'article L. 133-3 du Code de commerce, ces réserves doivent être confirmées au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois (3) jours, non compris les jours fériés, qui suivent la réception, avec copie adressée à SO GOODIES. À défaut, aucune réclamation relative au transport ne pourra être prise en compte.

7.5 Les fichiers sources de création produits par SO GOODIES pourront être transmis au Client sur sa demande expresse et feront l'objet d'une facturation en sus. Ils seront transmis à l'issue de la Prestation avec les Livrables désignés.

Article 8 – Réception, conformité et tolérances

8.1 Le Client doit vérifier, dès réception, la conformité apparente des Produits (références, quantités, coloris, emplacement et qualité du marquage, état des Produits) au bon de commande et au BAT validé.

8.2 Toute réclamation relative à un défaut apparent ou à une non-conformité devra être notifiée par écrit, par e-mail accompagné de photographies, dans les cinq (5) jours ouvrés suivant la livraison, à défaut de quoi les Produits seront réputés acceptés sans réserve. Aucun retour de Produits ne pourra être effectué sans l'accord préalable et écrit de SO GOODIES ; les Produits doivent alors être retournés dans leur emballage d'origine et dans l'état dans lequel ils ont été livrés.

8.3 Compte tenu des procédés de fabrication et de marquage (sérigraphie, tampographie, broderie, gravure laser, transfert, impression numérique, etc.), le Client accepte :

- des variations de quantité dans la limite de $\pm 5\%$ de la quantité commandée ($\pm 10\%$ pour les Produits fabriqués sur mesure ou importés spécifiquement), la facturation étant ajustée sur la quantité effectivement livrée ;
- un taux de gâche technique inhérent au marquage, dans la limite des usages de la profession ;
- des tolérances raisonnables quant à la taille, à l'emplacement et à l'alignement du marquage ;
- des variations de teinte, de densité de couleur ou de rendu par rapport au BAT, aux références Pantone ou aux visuels d'origine, liées à la couleur et à la matière propres des Produits, aux encres, fils et procédés employés ;
- pour les textiles, des variations de taille, de coloris entre bains de teinture et de retrait au lavage dans les limites annoncées par les fabricants.

Ces tolérances ne peuvent justifier ni refus de livraison, ni remise de prix, ni refabrication, dès lors qu'elles restent dans les usages de la profession. En cas de non-conformité avérée imputable à SO GOODIES, sa responsabilité est limitée, au choix de SO GOODIES,

au remplacement ou au re-marquage des Produits concernés ou à l'établissement d'un avoir à hauteur de leur prix.

8.4 Les Produits sont couverts par la seule garantie légale applicable entre professionnels. Sont exclus de toute garantie les défauts résultant d'une usure normale, d'un usage non conforme à la destination des Produits ou aux instructions du fabricant, d'un entretien inadéquat (notamment lavage des textiles non conforme aux étiquettes), d'un stockage dans des conditions inappropriées ou d'une modification des Produits par le Client.

Article 9 – Réserve de propriété

SO GOODIES conserve la propriété des Produits et Livrables jusqu'au paiement intégral du prix (principal, frais et accessoires). Le Client supporte néanmoins les risques des Produits dès leur livraison, dans les conditions de l'article 7.4.

Tant que le prix n'a pas été intégralement payé, le Client ne peut ni revendre, ni transformer, ni distribuer les Produits, sauf accord exprès, ou le fera pour le compte de SO GOODIES.

En cas de non-paiement, SO GOODIES pourra revendiquer les Produits et en exiger la restitution immédiate, aux frais et risques du Client.

Article 10 – Droit de publicité

Sauf mention contraire écrite du Client, SO GOODIES se réserve le droit de mentionner la réalisation effectuée pour le compte du Client comme référence dans le cadre de ses communications internes et externes (site internet, réseaux sociaux, catalogues, salons, etc.), et de diffuser des photographies des Produits personnalisés réalisés pour celui-ci aux mêmes fins.

Article 11 – Droits de propriété intellectuelle

11.1 Droits préexistants de SO GOODIES – Les textes, images, visuels, maquettes et représentations fournis par SO GOODIES dans le cadre de ses Prestations sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle et sont la propriété exclusive de SO GOODIES.

11.2 Droits du Client – Le Client demeure seul propriétaire de ses marques, logos et autres signes distinctifs, fournis à SO GOODIES dans le cadre du contrat. Il concède à SO GOODIES le droit de les reproduire sur les Produits commandés, pour les seuls besoins de l'exécution de la commande et de l'article 10.

11.3 Droits sur les créations – Les créations graphiques (logos, visuels, maquettes, déclinaisons, etc.) réalisées par SO GOODIES dans le cadre de ses Prestations sont protégées par le droit de la propriété intellectuelle et demeurent sa propriété exclusive. SO GOODIES n'accorde aucune cession de droits par la simple acceptation du devis ; toute cession fait l'objet d'une mention expresse au devis ou d'un contrat spécifique, précisant les droits cédés, leur étendue, leur durée, leur territoire et leur prix, et n'intervient qu'après paiement intégral.

La reproduction, la modification, l'imitation ou la représentation totale ou partielle des créations de SO GOODIES en dehors des droits concédés est susceptible de constituer une contrefaçon sanctionnée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et/ou une faute de nature à engager la responsabilité civile de ses auteurs.

En toute hypothèse, SO GOODIES conserve le droit moral attaché aux créations qu'elle réalise. À ce titre, le Client s'engage notamment à ne pas porter atteinte à l'intégrité de ces créations, ni les modifier d'une manière susceptible de dénaturer leur esprit, leur style ou leur qualité, sauf accord écrit préalable de SO GOODIES, et à ne pas en attribuer la paternité à un tiers.

Article 12 – Conservation des éléments techniques

Sauf accord particulier, SO GOODIES ne conserve pas au-delà de douze (12) mois après la livraison les fichiers de marquage, BAT, écrans de sérigraphie, clichés, programmes de broderie, gabarits ou tout autre élément technique. Ces éléments, même facturés au Client, demeurent la propriété de SO GOODIES ou de ses sous-traitants. Passé ce délai, SO GOODIES pourra procéder à leur destruction sans préavis ni indemnité ; toute nouvelle commande pourra alors entraîner la refacturation des frais techniques correspondants.

Article 13 – Données personnelles

Les données à caractère personnel collectées par SO GOODIES concernant les représentants et interlocuteurs du Client sont les suivantes : nom et prénom du signataire du devis et, le cas échéant, du ou des interlocuteurs, fonction, adresse e-mail, numéro de téléphone professionnel et adresse de livraison.

Ces données sont traitées par SO GOODIES, en qualité de responsable de traitement, sur le fondement de l'exécution du contrat et de son intérêt légitime, aux fins de gestion de la relation commerciale, de traitement des commandes et des livraisons, de facturation, de prospection commerciale auprès de professionnels et d'amélioration de ses services.

Elles sont destinées aux seuls services habilités de SO GOODIES et, dans la limite nécessaire à l'exécution des commandes, à ses prestataires et sous-traitants (fournisseurs, ateliers de marquage, transporteurs). Elles ne sont ni vendues ni cédées à des tiers et ne sont pas transférées hors de l'Union européenne. Elles sont conservées pendant la durée de la relation commerciale, puis pendant trois (3) ans à compter du dernier contact, sans préjudice des durées légales de conservation des pièces comptables.

SO GOODIES met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi « Informatique et Libertés », les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de leurs données. Pour exercer ces droits, elles peuvent s'adresser à SO GOODIES par téléphone au 02 28 21 02 02 ou par courrier adressé à son siège social (37 impasse Alfred Kastler, 44115 Haute-Goulaine). Elles disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Article 14 – Confidentialité

Chaque partie s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles relatives à l'autre partie.

Les informations confidentielles s'entendent des informations de toute nature, visuelles ou orales, sur quelque support que ce soit, relatives à la structure, l'organisation, les affaires, les politiques internes, les projets, les tarifs et le personnel des parties. Sous réserve des exceptions visées ci-après, la présente obligation de confidentialité produira ses effets pendant une durée d'un (1) an suivant la dernière livraison effectuée par SO GOODIES.

Les obligations et restrictions énoncées ci-dessus ne s'appliquent pas aux informations :

- qui appartiennent au domaine public, ou ont été acquises librement avant le début de la relation,
- qui font l'objet même des Produits personnalisés destinés à être diffusés,
- qui sont ou deviennent connues autrement qu'à la suite d'une violation du présent article,
- qui sont ou deviennent connues grâce à d'autres sources non tenues à une restriction de divulgation,
- qui doivent être communiquées en vertu d'une obligation légale ou professionnelle ou à la demande de toute autorité judiciaire ou réglementaire habilitée à exiger la divulgation des informations confidentielles.

Article 15 – Sous-traitance

SO GOODIES est libre de sous-traiter tout ou partie de la fabrication, du marquage, des Prestations et de la logistique à tout prestataire de son choix (fabricants, ateliers de marquage, graphistes, transporteurs, etc.), sous réserve de demeurer responsable de la bonne exécution de la commande à l'égard du Client.

Article 16 – Non-sollicitation de personnel

Sauf accord écrit préalable, le Client s'interdit de solliciter ou d'embaucher, directement ou indirectement, tout collaborateur de SO GOODIES ayant participé à l'exécution de ses commandes, pendant la durée de la relation commerciale et pendant une période de douze (12) mois suivant sa cessation. En cas de violation de cette clause, le Client sera redevable envers SO GOODIES d'une indemnité forfaitaire égale à douze (12) mois de la dernière rémunération brute

mensuelle du collaborateur concerné, sans préjudice de dommages et intérêts complémentaires.

Article 17 – Responsabilité et force majeure

17.1 La responsabilité de SO GOODIES est limitée aux dommages matériels directs résultant d'une faute prouvée et ne peut excéder, tous préjudices confondus, le montant hors taxes de la commande concernée.

Sont exclus tout dommage indirect (perte de marge, perte d'exploitation, perte d'image, manque à gagner lié à un événement, réclamations de tiers, etc.) et tout dommage résultant :

- de fichiers ou d'informations non conformes ou erronés fournis par le Client,
- d'un usage des Produits non conforme à leur destination ou aux instructions du fabricant,
- d'un usage particulier des Produits non signalé par écrit lors de la demande de devis, conformément à l'article 4.3.2,
- d'un défaut de stockage ou d'entretien des Produits par le Client ou ses destinataires.

17.2 SO GOODIES ne pourra être tenue responsable d'une inexécution ou d'une mauvaise exécution résultant d'un manquement du Client à ses obligations, du fait imprévisible et insurmontable d'un tiers, ou d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, notamment : rupture de stock ou défaillance d'un fournisseur ou d'un fabricant, rupture d'approvisionnement en matières premières, grève, incendie, inondation, épidémie, blocage des transports, retard ou blocage en douane, panne informatique ou de réseau généralisée.

Les obligations de SO GOODIES sont suspendues pendant la durée de l'événement. Si l'empêchement dépasse soixante (60) jours, chaque partie pourra résilier la commande concernée sans indemnité, sous réserve du paiement des Produits livrés et des Prestations déjà réalisées.

Article 18 – Loi applicable – Attribution de juridiction

18.1 Les présentes Conditions Générales et les contrats qu'elles régissent sont soumis au droit français.

18.2 Les parties s'efforceront de régler amiablement tout litige pouvant naître de l'interprétation ou de l'exécution du contrat. À défaut d'accord amiable, compétence exclusive est attribuée au Tribunal de commerce de Nantes pour tout litige et action, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, y compris pour les procédures d'urgence ou conservatoires.